



SCHIZO? ...OUI! 1998 - 2023

FAIRE FACE A LA SCHIZOPHRENIE - Association agréée par le Ministère de la Santé

Secrétariat : 54 rue Vergniaud Bât. D, 75013 PARIS

Permanence d'écoute téléphonique et droits des usagers : +33 (0)1 45 89 49 44

Courriel : contact@schizo-oui.com, vosdroits@schizo-oui.com

Site : www.schizo-oui.com

SEMINAIRES SCHIZOPHRENIE 2023 – AGENDA

Samedi 17 juin 2023 9h30-17h00 - HÔTEL INN PARIS PLACE D'Italie, 178 Bd Vincent Auriol, 75013 Paris

| | |
|---|--|
| 9h30 | Accueil et café |
| Colloque | |
| 10h-10h15 | <i>Introduction : 25 ans de l'association Schizo ? Oui !, faire face à la schizophrénie</i> Intervenant : François Cadillon, président de Schizo ? ... Oui ! |
| Première partie : Les soins en psychiatrie et la psychotérapie | |
| 10h15-11h00 | <i>Titre : Les soins en psychiatrie: description de la schizophrénie, organisation des soins</i> Intervenant : Dr. Juliette Grémion, psychiatre, chef de service au GHPG Groupe Hospitalier Paul Guiraud, Villejuif |
| 10 min | Questions et réponses |
| 11h10-11h40 | <i>Psychologue Neuropsychologue</i> Intervenant : M. Wahiche Geoffroy, LAD -Nouveau Samsah ESCAL |
| 10 min | Questions et réponses |
| Deuxième partie : Les troubles psychiques et le logement | |
| 11h50-12h20 | <i>Accompagnement des usagers</i> Intervenant : Association "Un chez soi d'abord" |
| 10 min | Questions et réponses |
| Pause déjeuner (60') | |
| Troisième partie : Droits des usagers, droit de la personne vulnérable | |
| 13h30-14h30 | <i>Le juge et la protection des majeurs vulnérables</i> Intervenant : Karine Waché-Valin, 1ère vice-présidente adjointe, Magistrat coordonnateur du service de la protection des majeurs du tribunal judiciaire de Paris |
| 10 min | Questions et réponses |
| 14h40-15h10 | <i>Hospitalisation d'office, soins sans consentement</i> Intervenant : Maitre Anna Koenen, avocate, Commission d'hospitalisation sous contrainte du Barreau de Versailles |
| 10 min | Questions et réponses |

Nous garantissons la stricte confidentialité de ces renseignements contenus dans ce bulletin qui resteront exclusivement réservés à l'usage interne de l'Association Schizo ?...Oui ! que pour la seule gestion de votre soutien et intégrés à un fichier d'adhérents et donateurs. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à l'égard des données vous concernant conformément à la loi informatique et Libertés n° 78-17 du 06.01.1978. Vous pouvez à tout moment demander à être effacé de ce fichier.

SCHIZO? ...OUI! 1998 - 2023

FAIRE FACE A LA SCHIZOPHRENIE - Association agréée par le Ministère de la Santé

Secrétariat : 54 rue Vergniaud Bât. D, 75013 PARIS

Permanence d'écoute téléphonique et droits des usagers : +33 (0)1 45 89 49 44

Courriel : contact@schizo-oui.com, vosdroits@schizo-oui.com

Site : www.schizo-oui.com

| Quatrième partie : Rétablissement et pair-aidance | |
|--|---|
| 15h20- 16h20 | <i>Table ronde : Le rétablissement et la pair-aidance</i> Modérateur : François Cadillon, président de Schizo ? ... Oui! |
| | Intervenants : Laure Dupuis , paire-aidante, patiente rétablie Bertrand Assens , pair-aidant écoutant, représentant des usagers à ASM13, patient rétabli, membre du Conseil d'administration de Schizo? ... Oui! Rémi Chanard , juriste et patient en cours de rétablissement Yasmina Zreiki , pair-aidante familiale, consultante en droit des usagers chez Schizo ? Oui ! |
| 25 min | Questions et réponses |
| Conclusion | |
| 16h45-17h | Intervenant : Matthieu de Vilmorin, patient rétabli et ex-président de Schizo ? Oui ! |

Colloques 2023 : Séminaires gratuits d'information sur la schizophrénie

- ✓ Adressés à toute personne intéressée et/ou adhérent à l'association Schizo Oui en 2023 (malade, proche, soignant, étudiant, etc)
- ✓ Inscriptions sur 01 45 89 49 44 ou contact@schizo-oui.com
- ✓ Diffusé aussi en ligne par visio / webinar en cliquant sur ce [lien](#)
- ✓ Remboursement de frais : Les personnes inscrites habitant en dehors de Paris qui doivent se déplacer pourront bénéficier du remboursement des frais d'hôtel et de déplacement, remboursement sous conditions, sur dossier et selon le budget disponible de l'association. Le remboursement se fera sur la base des frais réellement engagés et le participant est tenu de conserver les justificatifs des frais (billets de train, nombre de kilomètres parcourus, facture d'hôtel, etc). Pour obtenir le remboursement des frais réels, il suffit de présenter une note de frais à l'association avec les documents et le RIB.
- ✓ Droit à l'image : En assistant au colloque, les participants autorisent Schizo Oui à réaliser l'enregistrement audio et video du séminaire et acceptent sa diffusion que ce soit en interne comme en externe.